

Feuille de route de la donnée, des algorithmes et des codes sources

Transition écologique et territoires



Le contexte de la transformation numérique se caractérise par l'abondance et la diversification des données (chaque individu connecté en produit désormais en masse), et par des technologies toujours plus élaborées, rapides et accessibles pour leur stockage, leur partage, leur usage expert, leur visualisation, ...

La production et l'utilisation des données sont un support de la décision et de la gestion publiques, et l'ouverture des données publiques un gage de transparence des administrations.

Le pôle ministériel en charge de la transition écologique, des territoires et de la mer¹ n'y fait pas exception, d'autant qu'il est précurseur du fait de ses obligations relatives à l'ouverture des données environnementales et géographiques (convention d'Aarhus en 1998, Charte de l'environnement en 2005, directive INSPIRE en 2007, ...).

La feuille de route de la donnée, des algorithmes et des codes sources du pôle ministériel répond donc à trois enjeux. En premier lieu, il s'agit de gagner en efficacité et en pertinence de nos politiques par l'exploitation des données. Il s'agit ensuite d'amplifier l'impact écologique de nos politiques grâce au partage des données, des algorithmes et des codes sources au sein des administrations et avec les sphères économique et civile. Enfin, il s'agit de faire de la facilitation de l'accès à la donnée, aux algorithmes et aux codes sources un vecteur à la fois de transparence de l'action publique et d'innovation.

Trois enjeux



Exploiter les données pour des politiques publiques du pôle ministériel plus pertinentes et efficientes

L'usage de la donnée à différentes étapes, tant sur les aspects métier que sur les fonctions support, permet à la puissance publique de gagner en efficacité et en pertinence dans son action :

Mieux savoir ce qui se passe sur le terrain (ex. mesure, évaluation)

Comprendre et anticiper pour prendre des décisions pertinentes (ex. croisement, ciblage, modélisation...)

Adapter son action pour améliorer l'efficacité et l'efficience d'une politique (actions correctrices, de contrôle, de suivi...)

2

Partager les données, les algorithmes et les codes sources pour renforcer l'impact écologique des politiques publiques

Les phénomènes environnementaux — climatiques, d'économie circulaire, énergétiques, etc. - s'appuient sur des processus complexes.

Les données rattachées sont ainsi hétérogènes, multiples, territorialisées, statiques ou temps réel.

Les politiques d'ouverture, de partage et d'usage des données (y compris via les outils de modélisation, de datavisualisation et d'intelligence artificielle) soutiennent alors par nature l'impact écologique des politiques publiques.



Démocratiser la gestion de la donnée, des algorithmes et des codes sources pour plus de transparence de l'action publique et d'innovation

Les sources de données prolifèrent, tant dans le domaine privé que public ou chez les acteurs territoriaux. De même, les citoyens sont désormais dotés d'un accès constant à toute sorte d'informations.

Ils ont ainsi développé une appétence accrue pour l'accès aux données et demandent plus de transparence sur l'action publique.

Cette démocratisation de la donnée et les usages qui en découlent sont également source d'innovation pour l'action publique.

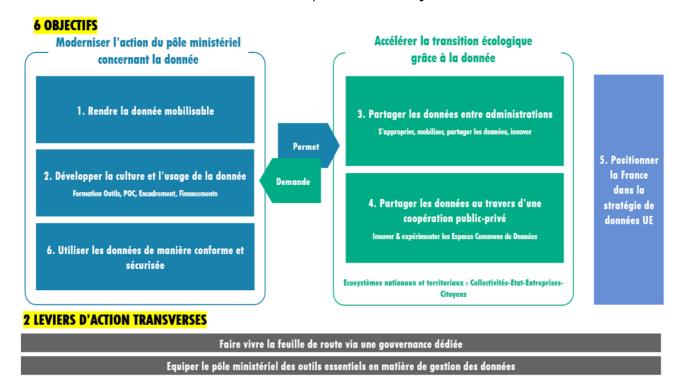
La feuille de route constitue une réponse à la nouvelle politique publique de la donnée inscrite dans la circulaire du Premier ministre du 27 avril 2021 relative à une politique de la donnée, des algorithmes et des codes sources, qui fait suite au Comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 5 février 2021 et aux préconisations du rapport du député Eric Bothorel « Pour une nouvelle ère de la politique publique de la donnée » remis au gouvernement le 23 décembre 2020.

Pilotée par le commissariat général au développement durable (CGDD), administrateur ministériel des données des ministères de la transition écologique et de la mer, en lien avec le service du numérique (SNum) du secrétariat général, la feuille de route propose un cap pour accélérer la transition écologique sur un horizon de trois – quatre ans. Elle est à destination de tous au sein de l'administration centrale, des opérateurs et organismes déconcentrés du pôle ministériel, quels que soient les fonctions et le niveau d'expertise de chacun en matière de donnée.

¹ Ministère de la Transition écologique - Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales - Ministère de la Mer.

Le parti retenu pour la feuille de route est d'être sélective et évolutive. Y est proposée une sélection d'actions répondant de façon concrète aux besoins identifiés par ses parties prenantes. La feuille de route évoluera en fonction de l'avancement des projets ministériels et des priorités de la politique publique de la donnée.

Les actions inscrites dans la feuille de route répondent à six objectifs :



- 1. Rendre la donnée mobilisable en augmentant la qualité des données, en développant les référentiels et en facilitant l'accès ; y participeront la mise en place d'un guichet d'accès à la donnée de la transition écologique et de la cohésion des territoires ou le développement des interfaces de programmation d'applications (API).
- 2. Développer la culture et l'usage de la donnée. Maîtriser et valoriser la donnée implique d'acculturer, d'équiper et de faire monter en compétences les acteurs du pôle ministériel. Pour favoriser les usages de la donnée, il s'agit également de développer l'incubation de nouveaux services, y compris des usages de l'intelligence artificielle.
- 3. Partager les données entre administrations à tous les niveaux (territorial / national, ministériel et interministériel, opérateurs...), pour placer les enjeux de transition écologique dans l'ensemble des politiques publiques. La conception d'un dispositif national de la connaissance pour la transition écologique ou le projet Green Data for Health² font partie des actions prioritaires à mener.
- 4. Partager les données au travers d'une coopération public-privé. Une meilleure circulation des données entre le secteur public et le secteur privé est vecteur de valeur ajoutée pour tous, les citoyens, les collectivités, les réseaux scientifiques et techniques et les entreprises. Cet objectif passe par des actions de promotion, le lancement des premiers Espaces Communs de Données thématiques, la poursuite de la politique d'ouverture des données, des algorithmes et des codes

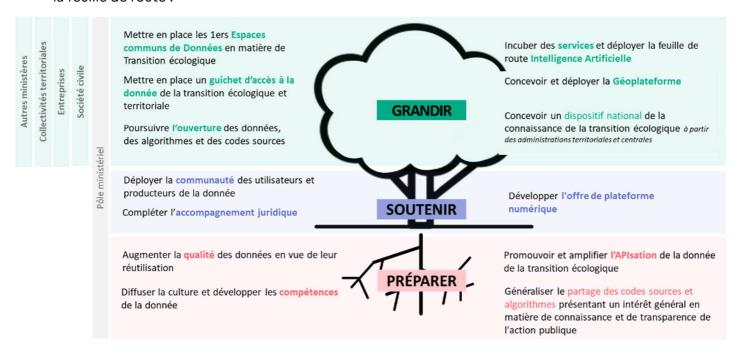
² En application du Plan national Santé – Environnement 4, projet visant à créer un Espace Commun de Données Santé-Environnement.

sources, ou le renforcement de l'organisation interne (juridique, aide à la négociation...) pour accompagner les experts métier dans l'accès aux données privées d'intérêt général.

- **5. Positionner la France dans la stratégie de donnée de l'Union européenne.** Les objectifs pour le pôle ministériel sont de se rapprocher des ministères de la transition écologique en pointe sur la donnée afin de partager les pratiques, de mieux collaborer avec la Commission européenne et de peser dans les négociations et la rédaction des textes en matière de données.
- **6. Utiliser les données de manière conforme et sécurisée.** Face à la complexité normative, cet objectif vise à lever les freins à l'ouverture et à la réutilisation des données. Il s'agit par exemple de proposer une offre d'accompagnement juridique des porteurs de projets en matière de données au sein du pôle ministériel.

Deux leviers transverses sous-tendent l'atteinte des objectifs : un dispositif de gouvernance de la feuille de route et la poursuite de l'équipement technique du pôle ministériel.

Ainsi, pour atteindre les objectifs, **treize actions phare** sont à mener sur les trois – quatre années de la feuille de route :



Ces actions phare peuvent chacune contribuer à la réussite de plusieurs objectifs de la feuille de route.

- 1. Mettre en place les premiers Espaces Communs de Données en matière de transition écologique avec les autres administrations et le secteur privé (les thématiques Santé environnement, Economie circulaire, Prévention des risques naturels et Rénovation énergétique des bâtiments sont les premières à faire l'objet de projets définis)
- 2. Mettre en place un guichet unique d'accès à la donnée de la transition écologique et de la cohésion des territoires, complémentaire du guichet gouvernemental data.gouv, basé sur le moissonnage des catalogues de données existant du pôle ministériel, conforme aux standards européens de métadonnées, et organisé autour d'une communauté de producteurs et d'utilisateurs
- 3. Poursuivre l'ouverture des données, des algorithmes et des codes sources. Le CITP du 5 février 2021 a ainsi prescrit l'ouverture prochaine de 14 nouveaux jeux de données, API et codes sources du pôle ministériel
- 4. Incuber des services basés sur l'usage de la donnée et déployer la feuille de route de l'intelligence artificielle du pôle ministériel (v. ce document). Un processus d'incubation

- comprend les étapes successives qui permettent de capter de nouveaux cas d'usage de la donnée, d'accompagner les porteurs de projet dans la création de services autour de ces cas d'usage, et enfin de préparer le passage à l'échelle de ces services
- 5. Concevoir et déployer la Géoplateforme avec des partenaires publics et privés. Portée par l'IGN et mise en place progressivement entre 2022 et 2024, la Géoplateforme sera un espace public de l'information géographique ouverte et mutualisée, dotée d'une gouvernance partagée, offrant un socle technique en marque blanche et facilitant le développement de nouveaux services et applications autour des données géographiques et géolocalisées
- 6. Concevoir un dispositif national de la connaissance de la transition écologique à partir des administrations territoriales et centrales. A la suite du rapport « Optimisation des missions de connaissance » remis au printemps 2021 par le CGEDD, l'objectif du chantier mené au sein du pôle ministériel vise à mettre au premier plan la donnée territoriale par l'évolution des missions « connaissance » des administrations déconcentrées
- 7. Déployer la communauté des utilisateurs et producteurs de la donnée, des algorithmes et des codes sources, instance ouverte et active visant à faciliter les échanges, partager les bonnes pratiques, contribuer à la montée en compétences, etc.
- 8. **Compléter l'accompagnement juridique** et les services associés à disposition des acteurs de la donnée du pôle ministériel pour faciliter l'accès, l'ouverture et l'usage des données
- 9. **Développer l'offre de plateforme numérique** proposée par le service du numérique du secrétariat général en matière de valorisation des données auprès des directions métiers. Ce support fournira les briques technologiques nécessaires à l'expérimentation, au développement et au passage à l'échelle des cas d'usage de la donnée
- 10. Augmenter la qualité des données en vue de leur réutilisation. Plusieurs leviers sont à actionner, comme la mise en place de processus permettant d'intégrer la qualité de la donnée le plus tôt possible dans la gouvernance et la conception des projets, des services de conseil « sur-mesure » pour accompagner les porteurs de projet dans la montée en qualité de leurs données ou la réalisation de diagnostics qualité des données
- 11. Diffuser la culture et développer les compétences de la donnée, par la mise à disposition de tous les agents d'actions de sensibilisation, d'acculturation et de formation à la donnée, et pour les « sciences des données » par la mise au point d'une stratégie de création d'un vivier d'experts et de spécialistes. Il s'agit également de rendre progressivement accessibles aux agents du pôle ministériel des outils de récolte, de nettoyage, d'analyse et de visualisation des données
- 12. **Promouvoir et amplifier l'APIsation de la donnée de la transition écologique**, avec la mise en place d'une logique « API first » pour les nouveaux services numériques et la promotion de l'offre « API management » développée par le service du numérique
- 13. **Généraliser le partage des codes sources et algorithmes** présentant un intérêt général en matière de connaissance et de transparence de l'action publique. Un processus de vérification (qualité, protection des donnée sensibles, intérêt général) avant ouverture sera mis en place. La publication sera assurée, le cas échéant, sur la plateforme interministérielle code.gouv.fr.

Le dispositif de gouvernance de la feuille de route de la donnée, des algorithmes et des codes sources reposera sur deux instances :

- un comité de pilotage chargé des orientations stratégiques, qui rassemblera sur un rythme biannuel les directeurs généraux, l'administrateur ministériel des données (commissaire général au développement durable) et des représentants de l'échelon déconcentré (DREAL/DDT)
- la communauté de la donnée, des algorithmes et des codes sources rassemblant des acteurs opérationnels producteurs et utilisateurs de données.